

Les formes de l'économie sociale en Algérie vers une construction du lien social

MESSAOUDI Ahmed¹
Pr. CHARIF Mustapha²

Introduction

L'expérience d'économie solidaire(ES) ou économie sociale et solidaire(ESS) qui émerge un peu partout dans le monde s'inscrit dans le schéma d'une économie plurielle qui brouille les frontières établies entre économie et société. Ces expériences et pratiques de part le monde, proposent en fait la recomposition des rapports entre l'économique, le social, l'éthique et le politique. En dépit de leur extrême diversité, (M.Charif, 2005)³ toutes ces expériences se caractérisent par la volonté de concilier initiative et solidarité.

La spécificité de l'ESS en Algérie est qu'elle est construite d'abord par l'état. Toutes les mesures relèvent en quelque sorte de cet Etat providence mais cette fois-ci, dans une conjoncture de crise marquée par le passage à l'économie de marché à partir des années quatre vingt dix. Par contre, l'expérience de l'ESS ailleurs se construit à partir d'initiatives citoyennes aidées par les autorités locales et les associations comme c'est le cas aujourd'hui en France par exemple. L'ESS est vraiment un vecteur d'innovation sociale.

En Algérie, l'émergence de l'économie sociale est conduite par l'état. Elle devient synonyme d'actions sociales et a pour mission, dans la conjoncture actuelle, de mettre en place cette solidarité et de pérenniser le lien entre l'individu et la société. L'économique en Algérie reste encadré dans le social et le politique surtout suite à l'essoufflement⁴ des solidarités traditionnelles. L'originalité de l'expérience de l'économie solidaire en construction en Algérie se trouve donc confondue dans la participation directe de l'état comme levier nécessaire d'animation, d'encadrement et d'accompagnement dans la construction du lien social qui se délite. Lien fragilisé aussi par les effets de la mondialisation. L'état Algérien, de l'état providence avant 1986, passe au statut de régulateur tant sur le plan économique (restructuration) que social (gestion des effets du programme d'ajustement structurel (PAS) entre 1994-1997).

Cet article est donc une lecture de cette expérience sociale et solidaire sur un plan historique jusqu'aux nouvelles formes préconisées par l'état et dont

¹ Fac. Sc. humaines et Sociales. Univ. Tlemcen – Algérie -mail : mes.ahmed@gmail.com

² Fac. Sc. humaines et Sociales. Univ. Tlemcen – Algérie --mail: mus.charif@yahoo.fr

³ - M.Charif, « L'économie solidaire en quelques questions », Intervention d'ouverture au colloque sur l'Economie Solidaire, Université de Tlemcen 2005.

⁴- Management local solidaire et alternatif (MLSA 2006), Faculté d'Economie, Université de Tlemcen (Bilan CMEP 05 MDU 669).

l'objectif serait l'apprentissage d'une nouvelle forme participative du citoyen voire l'émergence d'une société civile structurée. Il s'inscrit aussi dans le cadre de l'échange des savoirs en vue de donner une cohérence à cette pensée qu'est l'économie solidaire, économie qui se construit partout ailleurs au quotidien. On peut dire qu'en Algérie l'économie sociale et solidaire (ESS) est apparue, dans sa forme moderne en 1996 avec les effets du réajustement structurel afin d'atténuer les effets de la transition vers l'économie de marché, transition porteuse d'exclusion, de pauvreté et de chômage. Il faut noter aussi que deux expériences «solidaires» tirées par le haut (par les pouvoirs publiques) ont précédé l'économie sociale solidaire de 1996 mais sans succès elles aussi.

La première : c'est l'expérience de l'autogestion à partir de 1963, et ce par la reprise des terres et domaines agricoles « biens vacants » laissés par les colons et aussi des entreprises industrielles. Les travailleurs de la terre se sont constitués en comité de gestion mais cette expérience a été tuée dans l'œuf par le contrôle politique centralisé de l'Etat (les années 1963 à 1971).

La deuxième : c'est l'expérience des coopératives agricoles à partir de 1973 dénommée « révolution agraire »¹ où les objectifs escomptés à travers cette réforme ne furent pas atteints. Depuis, l'Etat a initié encore toute une série d'autres réformes agraires : la première réforme en 1981, se voulait une sorte de nouvelle structuration du secteur agricole. La deuxième, un peu précipitée, en 1987 avait pour objet de réorganiser autrement tout le secteur agricole. Quant à l'Economie Sociale Solidaire (ESS), elle se présente alors comme une réponse à la crise économique et sociale. L'intervention des pouvoirs publics, à partir de 1996, se manifeste à travers la création de l'ADS (Agence de Développement Sociale) en 1996. Ses actions prioritaires tournent autour du filet social, de la création d'emplois et du développement des initiatives locales dites de proximité. Se sont des réponses d'urgence de la question de l'Etat Social à partir des années 1990. Parallèlement aux actions de l'ADS, d'autres initiatives sont lancées par plusieurs structures à savoir : l'ANSEJ en 1997 (Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes), la CNAC en 1999 (Caisse Nationale d'Assurances Chômage) et l'ANGEM en 2004 (Agence Nationale de gestion du micro crédit) et qui intéressent la promotion des micros crédits, des micros activités et la création de petites entreprises. Aujourd'hui, l'ESS en Algérie est « ressentie par de nombreux acteurs de la vie économique et sociale comme une réelle alternative aux dysfonctionnements, non seulement des marchés, mais aussi des institutions pour ne pas dire l'Etat lui-même, dans sa configuration actuelle ». (Belmokadem. M, Mokhtari. F, 2009).²

¹- Philippe Adair in « Mythes et réalités de la réforme agraire en Algérie : Bilan d'une **décennie**, Études rurales, éd EHESS.

²- M. Belmokadem. Mokhtari. « Défi et espoir de l'ESS en Algérie et dans le monde arabe ». Revue des Politiques Economiques n° 01, Décembre 2009, Laboratoire Poldeva Université de Tlemcen.

Serait-ce aussi les premières leçons d'apprentissage citoyen de l'innovation sociale ?

Serait-ce aussi les prémisses de la construction de l'économie solidaire en Algérie ?

Mais Serait- ce aussi le début d'une transformation de l'Etat providence en un Etat solidaire ?

L'économie solidaire en Algérie, dans sa forme nouvelle (à partir de 1990), sans pour autant se constituer en secteur avec des réseaux articulées entre eux , comme c'est le cas dans les autres pays développés, est formée d'un large éventail d'initiatives éparses, de pratiques et de formes d'organisations basées sur la coopération et la solidarité sous la houlette de l'Etat. Toutes ces mesures initiées par l'état sont des mesures d'urgence et des réponses aux maux sociaux, à la précarité, à la pauvreté, à l'exclusion et au chômage. Ces actions de proximité soulignent le nouveau rôle de l'action publique (l'Etat) qui s'oriente de plus en plus vers l'animation, l'encadrement et l'accompagnement dans un environnement de crise économique et sociale et devant aussi l'absence de toutes solutions citoyennes. Mais avant de parler de ces expériences en tant que processus de construction d'une économie sociale et solidaire et en tant que processus d'apprentissage, analysons comment étaient les formes antérieures de solidarité.

I. les formes antérieures de solidarité en Algérie

Deux formes de solidarité caractérisaient l'économie solidaire en Algérie :

La première, traditionnelle et religieuse : c'est une forme ancestrale qui survit jusqu'à nos jours mais elle est restructurée autrement via les associations. Cette forme a existé en tant que pratiques sociales ancestrales, on la reconnaît à travers la solidarité religieuse (zakat et le Wakf, les biens habous, et les fonds de la zakat).

1-La Zakat : « Aumône légale » est le troisième pilier de l'islam. Elle désigne l'aumône obligatoire que chaque musulman verse en vertu des règles de solidarité au sein de la communauté musulmane. La zakat est « une œuvre de culte d'ordre financier qui purifie l'âme et hausse ses mérites, comme elle purifie les biens et accroît la richesse» (Charif, 2005)¹. La zakat peut, vu sa fonction de transfert de richesse des plus nantis vers les plus démunis, jouer un rôle déterminant dans le combat contre la pauvreté. La zakat est donc une forme de charité qui est telle que l'actif est préservé de manière éternelle alors que l'usufruit est utilisé à des fins de bienfaisance. On va s'intéresser ici au fonds de la zakat comme modèle de micro finance qui revêt une nouvelle forme.

2-Le fonds de la zakat, créée en 2004, innovation récente, est une institution religieuse, sociale et solidaire placée sous l'égide du Ministère des Affaires

¹- M.Charif, « L'économie solidaire en quelques questions », Intervention d'ouverture au colloque sur l'Economie Solidaire, Université de Tlemcen 2005.

Religieuses et des Waqfs. La collecte des fonds se fait par le biais de chaque wilaya (préfecture). Ces fonds doivent être distribués aux personnes pauvres et ce en fonction de la classification déterminée par la loi musulmane. La distribution des fonds collectés par la zakat se fait au niveau local et ce selon les catégories suivantes :

Pauvres et nécessiteux (50%)

Dépenses relatives à la gestion du fonds de la zakat (12.5%)

Dépenses inhérentes à l'intensification des recettes de la zakat, crédits pour jeunes (fonds déposé à la banque EL BARAKA) (37.5 %)

Grace à ces fonds, plusieurs projets solidaires ont vu le jour et ce dans les différents secteurs tels que : l'artisanat, le commerce, la production, l'agriculture et les services. Une grande partie de ce fonds sous forme de micro crédits sans intérêts est distribuée au profit des femmes au foyer, aux veuves, aux artisans, aux agriculteurs et aux jeunes chômeurs ayant postulé pour des projets d'investissement dans le cadre de l'ANSEJ, de la CNAC, etc., mais qui n'ont pas réussi à avancer l'apport personnel nécessaire pour le montage financier avec les banques. Ainsi, 5.200 crédits ont été accordés durant la période 2003-2010 (chiffres du ministère des affaires religieuses). Le crédit bonifié est un prêt sans intérêt prélevé sur les revenus du Fonds de la Zakat au profit des jeunes chômeurs pour les aider à créer des micro-entreprises de production ou de services. Le crédit bonifié, accordé aux jeunes sans emploi, pourrait être plafonné à 1 million de Dinars, en cas de hausse des fonds récoltés et provenant de la zakat. Par ailleurs une formation en matière de gestion est dispensée aux bénéficiaires, en vertu de la convention signée entre les secteurs des Affaires Religieuses et du Wakf et des Petites et Moyennes Industries (PMI). La Zakat reste elle aussi « un moyen de solidarité qui permet de régler les conflits engendrés par La pauvreté, le chômage, les catastrophes naturelles, le célibat et d'autres problèmes sociaux ». Sa fonction reste et demeure une fonction de régulation par excellence tandis que les crédits sont générateurs de richesse et de postes d'emploi.

3-*Le Wakf* est définie dans le Droit islamique comme une donation faite à perpétuité par un particulier à une œuvre d'utilité publique (pieuse ou charitable). Le bien donné en usufruit est dès lors placé sous séquestre et devient inaliénable. Le Wakf est appelé aussi Habous dans les pays du Maghreb. Le Wakf a pour but de :

- Renforcer les établissements scolaires (établissements de l'enseignement général et établissements de l'enseignement professionnel).
- Aider les étudiantes et étudiants nécessiteux à poursuivre leurs études.
- Aider les orphelins en leur assurant une vie décente, un enseignement et une formation pour la construction de leur avenir.

- Aider les pauvres, les personnes âgées et les personnes aux revenus limités.

- Créer et soutenir les projets familiaux qui aident les familles à produire et à commercialiser les produits conformément aux principes coopératifs.

L'institution Wakf est au service de la société toute entière et au service du développement humain dans toutes ses dimensions et ses implications. (Économiques, sociales, culturelles, etc.) . Il faut noter que La Zakat et le Wakf jouent un rôle déterminant dans la société en tant que catalyseur de solidarité, de lien social et développement durable. Une relecture scientifique approfondie de ces deux piliers par les chercheurs peut amener sans nul doute à des innovations alternatives qui participeront à la construction d'une économie sociale et solidaire réaliste épousant les spécificités culturelles locales.

4-La Touiza : c'est une sorte de coopération, don contre don, telles que la solidarité familiale, tribale etc. . Ces formes de solidarités trouvent leur origine soit dans la religion soit dans l'organisation tribale et familiale. La fonction principale de ces formes de solidarité est le renforcement des liens sociaux et la lutte contre toutes formes d'exclusion, de précarité et de pauvreté. Cette solidarité, organique au sens de Durkheim, est assise sur le caractère communautaire de la construction sociétale de l'Algérie d'avant la colonisation. On citera pour exemple les systèmes d'irrigation de la Foggara dans certaines régions du pays, pratiques qui sont fonctionnelles jusqu'à nos jours.

La Touiza (coopération et entraide) est un autre mécanisme de développement communautaire qui continue d'être pratiquée encore de nos jours dans plusieurs régions de l'Algérie. Les actions de la Touiza ont contribues à l'édification des structures communautaires comme les mosquées, les écoles, les maisons, les taches de viabilisation et d'assainissement et la contribution à tous les travaux d'utilité communautaire (labours semailles, moissons, etc....).

Si on regarde de plus près ces formes et ces mécanismes de solidarité d'initiatives citoyennes, de réseau d'échange et d'entraide, de développement local, on constate qu'elles s'articulent autour d'un organe central dénommé : la *Djema*, sorte de conseil de sages, dont les fonctions essentielles sont la concertation, l'arbitrage, les prises de décisions et la médiation dans les litiges, et ce à un niveau local. Cette forme a existé depuis fort longtemps, elle est ancrée dans l'ethos du peuple Algérien et sa culture jusqu'à nos jours, même si certains aspects de cette solidarité, à partir de 1962, ont été repris et/ou remodelés par l'Etat sous la bannière d'un développement socialiste et participatif jusqu'à l'année 1988 date de la rupture, des changements et des réformes.

La seconde : institutionnalisée à partir de l'indépendance jusqu'à 1990, est pilotée et contrôlée par l'Etat dans le sillage de la construction d'une société à orientation socialiste. Cette période (1962—1988) a été caractérisée par des associations de coopératives, de mutuelles plus organisées sur le plan

économique et social, encadrées par l'Etat providence, légitimés par un discours idéologique progressiste sous la houlette de la construction socialiste. Cette économie sociale s'articule entre un secteur public de l'Etat dominant et un secteur marchand. Se sont les premières leçons d'apprentissage de l'esprit citoyen de cette période, mais toujours, encadrées par le haut. On y trouve :

1-Les coopératives : des coopératives agricoles et industrielles ont été créées après l'indépendance dans un enthousiasme partisan et patriotique pour sauver l'économie et la relancer. Notons au passage que les premières entreprises publiques sont nées du regroupement de ces coopératives qui existaient dans tous les secteurs (bâtiments, travaux publics, agriculture, services etc...). On peut citer dans ce cas l'expérience de l'autogestion en Algérie durant les années soixante. D'autres coopératives ont vu le jour suite au processus de privatisation des entreprises publiques et locales et ce à partir des années 1990 (ouverture économique).Elles vivent leurs premières leçons d'apprentissage dans un contexte de crise économique, sociale et politique, mais « peu d'entreprises reprises par ces salariés ont réussies leurs survies ». (L Lamri 2008)¹. Il faut dire que le fondement de ces coopératives et de ces entreprises s'inspirait de l'idéologie socialiste de l'époque et présentait un principe de revendication du syndicat UGTA (Union Générale des Travailleurs Algérienne).

2-Les associations : deux périodes caractérisent le mouvement associatif algérien : le premier allant de 1962 à 1990 (ère du parti unique) le Front de Libération National (FLN), la deuxième couvrant l'ouverture économique et politique (multipartisme, associations, démocratie économie libérale) et allant de 1990 à nos jours.

Durant la première période, les associations remplaçaient en quelque sorte les formes traditionnelles de solidarité (Djemaa, Touiza, réseaux d'entraide, etc.).Leurs actions dépassaient souvent le local. Elles deviennent de plus en plus spécialisées : associations de femmes, de personnes âgées, d'handicapés, de volontariat etc. (Exemple : les jeunes travailleurs volontaires d'Algérie (JTVA) et l'union magrébine de l'action volontaire (UMAV). Cependant, il faut souligner que les actions du mouvement associatif étaient contrôlées par les pouvoirs publiques et ou canalisées dans son moule idéologique.

Quant à la deuxième période celle-ci a permis grâce à l'ouverture économique, la nouvelle constitution et la nouvelle loi d'association (loi 90 31 du 04 décembre 1990) l'émergence d'un mouvement associatif d'un ordre qualitatif nouveau c'est-à-dire l'apprentissage de comportement civique. Les associations s'érigent en tant que groupe de pressions autonomes par rapport à l'Etat et aux partis politiques. Leur éventail d'action s'élargit (association de consommateurs,

¹ - L. Lamri « Rapport sur l'économie sociale en Algérie» Décembre 2008.

de l'environnement, de cités, de quartier, de jeunes etc.). Tous les domaines sont investis par ces associations. L'ordre communautaire traditionnel commence à être remplacé par l'apprentissage d'un comportement démocratique citoyen. Se sont les premières leçons d'apprentissage de la démocratie. La société civile est donc forcée de bouger pour sauvegarder ses acquis et défendre ses intérêts dans le tumulte du changement. Se sont peut être aussi les premières leçons de mobilisation et d'organisation de la société civile.

3-*Les mutuelles* : leurs fonctions en Algérie sont plus attachées à la protection et à l'assurance sociale, et à certaines activités annexes qui ne concernent que les adhérents. Au fait, ces mutuelles appliquent une solidarité simple et sont structurées en fonction de leur secteur respectif (entreprises, administration, éducation, services etc...). Ces mutuelles ont un effet régulateur interne qui leur vaut d'être reconnues d'utilité sociale. Elles sont fédérées au niveau national par un comité de coordination. L'Etat cherche actuellement à la fois à les développer et à mieux aussi les encadrer. Les acteurs de ces mutuelles consolident leur apprentissage dans le feu de l'action.

II) L'institutionnalisation de l'économie sociale

La notion d'économie solidaire et sociale est reprise dans le discours des pouvoirs publics à partir de 1990 et ce suite au processus de réformes et l'application du programme du PAS (Programme d'ajustement structurel). Un ministère de solidarité et de travail est mis sur place, l'ADS (Agence de Développement Social) est créée en juin 1996 pour soutenir tout un programme de développement social. Sa mission est de développer une économie d'insertion, de proximité, d'initiatives touchant une population vivant dans une précarité sans précédent. C'est une économie solidaire en construction encadrée par l'Etat. Plusieurs formes sont préconisées, plusieurs programmes sont établis et où « la forme participative du citoyen » est recherchée pour le développement communautaire local.

Fatalement, on revient à la nécessité de l'intervention de l'Etat par l'amélioration de la qualité de l'environnement institutionnel en essayant d'impliquer la société civile « en construction elle aussi » dans la lutte contre la pauvreté et le chômage. Initiative et solidarité deviennent le leitmotiv, le discours dominant qui accompagne ces mesures et ces dispositifs dans la recherche d'une « paix sociale ». Parallèlement aux anciennes formes de solidarité dont les pratiques restent de vigueur, de nouvelles mesures urgentes¹ ont vu cette fois-ci le jour sous le poids écrasant des effets du programme d'ajustement structurel, de la compression des travailleurs des entreprises publiques économiques (EPE), du chômage, du processus de la privatisation, de l'exclusion et de la pauvreté.

¹- Voir les documents officiels des différentes structures citées: ANSEJ, CNAC, ANGEM, les textes juridiques (lois décrets..).

Les premières mesures urgentes :

A-L'assurance chômage et l'allocation chômage : évaluée à raison de 3000 DA/mois pendant 20 mois dégressifs, elle est desservie aux travailleurs compressés et accompagnée d'une allocation chômage de 500DA/mois pour le conjoint et de 200DA/mois par enfant à charge. Cette assurance est prise par la caisse nationale d'allocation de chômage (CNAC) à partir des années 1994, période de la compression des effectifs des entreprises publiques économiques.

B-L'allocation retraite anticipée : pour les travailleurs compressés, elle est du même montant que l'allocation chômage, concerne le conjoint et les enfants et est considérée comme un complément de revenu, la pension de retraite quant à elle est revalorisée de un pour cent chaque année.

C-Indemnité aux catégories sociales sans revenu :(ICSR) Instituée à partir de 1992 à raison de 120 DA/mois, elle est versée aux personnes de plus de 60 ans et par personne à charge. En 1994, l'ICSR est remplacée par l'AFS (Allocation Forfaitaire de Solidarité), son montant varie entre 600 et 900DA/mois. Cette indemnité (AFS) est versée aussi aux personnes d'âge actif sans revenu (entre 2100 DA et 2800 DA/mois).

D-Contrat de Pré- Emploi :(CPE) une autre variante qui n'a pas fait long feu, ce programme s'intéresse aux jeunes diplômés de plus de 19 ans (universitaires et techniciens supérieurs), il est financé par le fond National de Soutien de l'Emploi des Jeunes et couvre(FNSEJ). Les rémunérations brutes fixées comme suit :

- 6000 DA/mois pour les universitaires durant les douze premiers mois,
- 4500 DA/mois pour la période de prolongation maximum de six mois.
- 4500 DA/mois pour les techniciens supérieurs pour les douze premiers mois.
- 3000 DA/mois pour la prolongation maximum de six mois (pour les techniciens supérieurs).

Il faut souligner que les cotisations sociales sont à la charge de l'Etat à raison de sept pour cent (7%). Ce dispositif de traitement de chômage permet l'acquisition d'une expérience professionnelle, plus un savoir faire qui correspond au profil et à la formation c'est-à-dire une sorte de mise en situation professionnelle (MSP). Ce dispositif connaît actuellement un essoufflement en raison de ce qui suit :

- Ce dispositif n'est pas appliqué dans l'administration en raison de son statut de fonction publique.
- L'exigence du dégageant du service national limite l'accès du sexe masculin.
- L'existence d'un fort décalage entre l'offre et la demande : les contrats offerts sont minimes par rapport à une forte demande.
- L'absence d'une coordination entre les différents organismes pour une meilleure prise en charge.

- Enfin, certaines entreprises préfèrent utiliser, pour certaines fonctions d'exécutions et de services, les contrats de pré-emploi(CPE) à la place d'un recrutement affichant ainsi un comportement opportuniste.

Ce dispositif d'accompagnements a été remplacé par une autre structure ou variante qu'est l'Agence Nationale de Gestion de l'Emploi et la Main d'Œuvre (ANEM) en 2006. Parallèlement à cela, un Fonds Social de Développement est créé à partir de 1996 pour soutenir d'autres mesures .Il vient consolider les nouvelles actions de solidarités suivantes :

Le Dispositif Professionnel d'Insertion des Jeunes : (DPIJ) sous forme d'emploi de jeunes avec ses deux variantes :

L'Emploi Saisonnier d'Initiative Locale : (ESIL).

Les Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre : (TUP-HIMO) créées en 1997 pour les chômeurs sans qualification à raison de 2500 DA/mois.

Les deuxièmes mesures :

Notons que l'état, à partir de 1998, a opéré une révision des mesures qui a aboutie à trois nouveaux programmes à savoir :

1. Le Programme d'Insertion Sociale des Jeunes Diplômés (PID) en remplacement du programme des Contrats de Pré Emploi (CPE).

2. Le Programme d'Activités d'Insertion Sociale (PAIS) en remplacement des Emplois Saisonniers d'Intérêt Local (ESIL),

3. Le Programme d'Activités pour les Besoins Collectifs (ABC) en remplacement du programme des Travaux Publics à Hautes Intensités de Main d'Œuvre (TUP-HIMO).

Nous voyons que l'Etat expérimente à chaque fois les solutions sur le terrain en vue de trouver la solution qui convienne et soit acceptée par les acteurs en présence.

A - l'agence nationale du soutien de l'emploi des jeunes :(ANSEJ) à partir de 1996 est créée l'agence nationale du soutien de l'emploi des jeunes pour lancer l'expérience de la micro entreprise. Cette dernière est une réponse pour traiter le phénomène du chômage en essayant de favoriser la création d'activités de biens et de services par les jeunes promoteurs et encourager la promotion de l'emploi. Les projets des micros entreprises à partir du deuxième semestre 1997 sont financés grâce aux prêts non rémunérés du Fond National de Soutien à l'Emploi des jeunes (FNSEJ) crée le 02 juillet 1996, aux crédits bancaires bonifiés et aux apports personnels des promoteurs. Des mesures incitatives et des avantages fiscaux et parafiscaux (exonérations diverses) viennent encourager l'esprit entrepreneurial des jeunes de 20 à 35 ans. Il est vrai que ce dispositif a permis le lancement de plusieurs micros entreprises¹ et cela dans

¹- Boudia F. (2006), « Dynamique de développement de création de micro-entreprises à Tlemcen », Mémoire magister en marketing, Université de Tlemcen.

tous les secteurs d'activité (agriculture, petites industries, services maintenance, environnement, etc...). Ces entreprises ont permis à leur tour la création de l'emploi surtout suite au relèvement du seuil d'investissement qui est passé de 4000.000 DA à 100.00000 DA et ce à partir de l'année 2004. Présente sur le territoire national avec 53 antennes, l'ANSEJ a toujours encouragé la création de l'emploi par l'investissement productif et elle continue à le faire sauf pour certaines activités connaissant une saturation exemple le transport de voyageurs et de marchandises et la location de voitures pour l'antenne de Tlemcen¹. L'ANSEJ assure, avant de donner tout projet, l'étude technique de ce dernier afin de s'assurer de sa faisabilité et son impact pour ne pas saturer le marché, ainsi que l'authentification de la compétence et du savoir-faire du jeune postulant dans le domaine.

B- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage :(CNAC) est créée à partir de juillet 1994 pour amortir l'effet des compressions des travailleurs des entreprises publiques économiques en leur assurant une allocation et aussi une formation dans le cadre d'un éventuel redéploiement-insertion. A partir de janvier 2004, celle-ci devient aussi comme l'ANSEJ, une structure pour le soutien des micro- entreprises dont les promoteurs sont âgés de 35 à 50 ans. La CNAC les aide dans le processus de création de leur projet (Soutien et accompagnement). Enfin, la toute dernière mesure est le programme de réalisation de 100 locaux par commune au profit de l'emploi des jeunes. Un programme de 19000 locaux professionnels a été lancé en 2008 qui permettra la création de 35000 emplois.

C-Agence Nationale de Gestion de l'Emploi et la Main d'Œuvre :(ANGEM) créée en 2004, elle se charge de tout un programme de « micro crédits » qui a été initié depuis 1997. Cette structure suit l'enregistrement des demandes et offres d'emplois et assure les placements des demandeurs d'emploi. Le programme de micro crédit est un programme de promotion de l'auto emploi. C'est un prêt de petit volume de 50.000 à 400.000 DA bonifié et garanti par l'Etat. Il est orienté vers la promotion du travail indépendant, du travail à domicile, des petits métiers de l'artisanat de biens et de services. Il constitue lui aussi un moyen de lutte contre le chômage et la pauvreté. Ce prêt est remboursé dans un délai allant d'une année à cinq ans.

D-Agence Nationale de l'Emploi et de la Main d'Œuvre :(ANEM) c'est le dernier né de ces dispositifs solidaires, il a été créé en 2006 et vient remplacer le dispositif CPE (Contrat Pré-Emploi). Placée sous la tutelle du ministère du travail et la sécurité sociale, l'ANEM est un instrument de l'Etat pour la

¹ - L'ANSEJ gèle le financement des activités en saturation à Tlemcen. APS Août 2012.

régulation et l'observation du marché de travail. Elle se charge de l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs

Conclusion

Toutes ces mesures visent la solidarité, la cohésion sociale, les initiatives locales et surtout une transformation, nous semble –il, de l'intervention de l'action publique, elles constituent des instruments de lutte contre le chômage et la pauvreté. Il est vrais, par ailleurs, que tous ces dispositifs ont généré des emplois (d'attentes ou permanents) et ont aussi contribué à créer une valeur ajoutée sur le double plan économique et social (réalisation d'infrastructures, maintenance, création du travail, assurance sociale et surtout la participation citoyenne au niveau local). La dimension pédagogique de l'apprentissage est à souligner. Néanmoins, il nous semble que « l'ingénierie sociale » est freinée par les différents dysfonctionnements et pesanteurs de la société algérienne c'est-à-dire les dysfonctionnements structurels et culturels et aussi d'ailleurs, beaucoup de séminaires organisés sur les micros crédits ont souligné les différentes contingences ou pesanteurs de l'environnement institutionnel du pays que l'on peut résumer dans ce qui suit :

- L'accompagnement insuffisant des promoteurs (les différentes agences d'accompagnements, ANSEJ, CNAC, etc.)

- Le suivi des projets mal assuré par les banques et les administrations.

- Lourdeurs bureaucratiques, l'environnement institutionnel restant lourd et contraignant.

- Le risque d'une dilution pure et simple des micro- entreprises dans le secteur marchand eu égard à la libéralisation de notre économie.

Ces mêmes contingences et lourdeurs sont reprises aussi par les chercheurs universitaires qui travaillent sur ce sujet et recommandent d'impulser une nouvelle dynamique au dispositif de création de micro- entreprises. Il faut dire aussi que les promoteurs des micro- entreprises sont accompagnés par des actions de formation, actions qui ont été engagées dans le domaine de la création des entreprises, du conseil et assistance, du management et la gestion de l'entreprise. Mais la mise en place des différents dispositifs de création d'emploi a montré ses limites à cause :

- Un environnement socio-économique et administratif défavorable à l'investissement,

- Une économie informelle, une montée de la pauvreté et un manque d'implication des acteurs en présence, bref un environnement institutionnel contraignant.

Par ailleurs, d'autres dispositifs ont vu le jour dans d'autres secteurs, tels le (FNDRA) Fonds National de Développement de la Réforme Agricole dans le secteur de l'agriculture et le fonds de solidarité pour le transport scolaire(FSTS).

En 2012, des comités locaux de suivi ont été mis en place pour suivre, évaluer, coordonner et orienter l'investissement selon les spécificités locales. Cependant, l'expérience est trop courte pour être évaluée correctement et L'ESS en Algérie, en dehors de la forme traditionnelle et religieuse, se confond plus avec les mesures publiques d'insertions professionnelles (emploi, microcrédits, micro-entreprises) puisque elle se nourrit en grande partie de transferts publics dont l'objectif est la recherche, dans ces moments difficiles, d'une paix sociale.

Il faut rappeler que la rente pétrolière en Algérie a marqué les orientations du développement économique (M. Charif, 2012)¹ et ses dispositifs pour l'instant constituent l'instrument central sur lequel s'appuie la politique de l'économie solidaire et sociale en Algérie en attendant une reprise par la société civile.

D'un autre côté, cette solidarité commandée par l'Etat est souvent mal interprétée, car elle revêt souvent le caractère de la distribution des richesses comme par le passé (logique de distribution). Cette logique a créé chez le citoyen algérien un comportement attentiste², résultat des acquis sociaux des années soixante dix. Ces expériences peuvent aussi créer un rapport de force tant au niveau national qu'international, centré autour des revendications communes contre la mondialisation « sauvage » et ses effets. La notion de service public reste encore ancrée dans les mentalités et celle-ci ne favorise pas le développement de l'esprit entrepreneurial social et la prise d'initiative. L'environnement ne réagit donc pas vite au changement, c'est ce qui rend encore difficile la conceptualisation eu égard de la multiplicité et de la variété des pratiques et leur caractère inédit. En attendant, il est utile et instructif de profiter de la richesse des autres expériences de l'économie solidaire pour mieux construire une société entrepreneuriale.

L'expérience de l'économie solidaire et sociale en Algérie est un peu spécifique dans la mesure où c'est l'état encore une fois qui doit mettre en place cette solidarité. Autrement dit, l'apprentissage de cette nouvelle forme de solidarité se fait avec l'accompagnement de l'Etat et les expériences vécues par celle-ci, peuvent être des espaces d'apprentissage, d'innovations sociales et en tant que telles, elles peuvent participer à la cohésion de la société. « Initiative » et « solidarité » deviennent les maître-mots de la mise en place des différents dispositifs, l'apprentissage sera alors forcément long, Ces dispositifs constituent actuellement l'instrument central sur lequel s'appuie « la politique de l'économie solidaire et sociale » en Algérie.

Plus, Il reste que ces expériences sont incontestablement positives dans la conjoncture actuelle, car en tant qu'espaces d'innovations sociales, elles

¹- M. Charif « L'expérience Algérienne de développement(E.A.D):les autres limites. Revue collection lumières Société, Regards croisés N° 01/2010 Université d'Oran.

²- Ils entretiennent le comportement attentiste des individus et le refuge dans le secteur informel.

participent à la cohésion de la société, permettent l'amélioration du processus de transformation de la société et enfin contribuent au dialogue social.

En effet la Première mobilisation de l'Economie Sociale et Solidaire en Méditerranée a vu le jour (MedEES) Mai 2013 regroupant l'UNAM (Tunisie), REMESS (Maroc) et le CADESS (Algérie). (Voir lien : medess.org /2023).